

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 7-456-1934 promulguant dans la colonie le décret du 25 juin 1934 modifiant l'article 13 du Code de justice militaire pour l'armée de terre.

n° 7-456-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

30 novembre 1934

Numéro JO

n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro

30 novembre 1934

## VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 25 juin 1934 modifiant l'article 13 du Code de justice militaire pour l'armée de terre: inséré au Journal officiel de la République française du 27 juin 1934

**Vu** la dépêche du Ministre des colonies n° 1542 1/1 du 29 octobre 1934 ;

## TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 25 juin 1934 susvisé, modifiant l'article 15 du Code de justice militaire pour l'armée de terre.

### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**M. DE COPPET,**